



2025 - AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 1

Frais d'inspection de navires

Veillez noter que les frais d'inspection des navires pour la saison de navigation 2025 seront les suivants :

Navires océaniques :

- Pendant les heures de travail normales (en semaine, de 8 h 15 à 16 h 30) : Sans frais
- En dehors des heures normales de travail :
 - Première visite - 1 000\$
 - Visite(s) suivante(s) – 500\$
- Examen du formulaire d'auto-inspection: Sans frais

Navires en eau intérieure :

- Pendant les heures de travail normales (en semaine, de 8 h 15 à 16 h 30) : Sans frais
- En dehors des heures normales de travail : 1 000\$
- Examen du formulaire d'auto-inspection: Sans frais

Inspections de navires océaniques/en eau intérieur ailleurs qu'à l'endroit prévu :

- Par jour (y compris le temps de déplacement) : 1 200\$
- Toutes les dépenses : Au prix coûtant

Pour plus de détails, veuillez consulter le site web de la CGVMSL :

[Inspection de navire – Voie maritime Grands lacs fleuve St-Laurent](#)

Le 4 février 2025